



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI**

**MINISTÈRE  
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
SOUS-DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

PARIS, LE **15 AVR. 2009**

6, RUE LOUISE WEISS  
75703 PARIS CEDEX 13 - TELEDON 353  
TÉLÉCOPIE : 01 44 97 33 99

Bureau de la Réglementation Générale  
et des Affaires Internationales  
Affaire suivie par M. Sébastien de PALMAERT  
Téléphone : 01 44 97 03 13

Monsieur Roger PRENANT  
Passemendille SARL  
Les Cures  
35460 SAINT-MARC LE BLANC

N° 2009-04437-COJU

**CAB N° 0747**

Objet : Note d'informations technique n° 328 applicable aux cagoules de protection contre le feu équipant les sapeurs-pompiers.

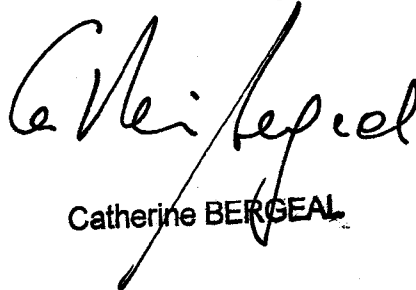
Réf. : - vos courriers des 27 octobre 2008 et 8 janvier 2009  
- ma note CAB n° 1934 du 21 octobre 2008  
- mon courrier électronique du 20 novembre 2008

Dans votre courrier du 27 octobre 2008, vous faites état des difficultés que vous rencontrez pour accéder aux marchés publics de fournitures de cagoules de protection contre le feu équipant les sapeurs-pompiers.

Comme je vous le confirmais dans nos différents échanges, mes services ont à plusieurs reprises travaillé à ce sujet avec la direction de la défense et de la sécurité civiles du ministère de l'Intérieur. Une dernière réunion a eu lieu le 3 avril dernier. Il en ressort que le ministère de l'Intérieur est désormais bien sensibilisé à la nécessité d'apporter d'urgence une solution satisfaisante aux questions légitimes que vous soulevez.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui seront données à cette affaire.

La directrice des affaires juridiques

  
Catherine BERGEAL